

MEDAILLES (compétition individuelle)

Renseignements sur le sportif:

NOM : Prénom : Age : Téléphone:
 Adresse : Code postal :
 Ville :
 Catégorie: Sport pratiqué :
 N° Licence:
 Tee-shirt (taille) S M L XL XXL

Renseignements sur l'association:

NOM de l'association : Adresse du siège :
 :
 NOM du Trésorier : Téléphone :

NOM du Président : Adresse du Président :
 : Téléphone :

Tee-shirt (taille) S M L XL XXL

NOM de l'entraîneur :

Adresse de l'entraîneur :

Téléphone:

Tee-shirt (taille) S M L XL XXL

Fédération(s) d'affiliation(s) :

L'association est-elle agréée Jeunesse et Sports ?..... si oui n° d'agrément :

Renseignements sur la compétition :

Classement obtenu :

Nom de la compétition :

Fédération organisatrice :

Niveau: départemental, régional, national (1)

(1) rayer les mentions inutiles

Lieu : Département :

Date :

CADRE RESERVE A
L'ADMINISTRATION

Fait à
Le

Signature du Président

Nom du sportif ou du représentant légal
Signature (mentionner « accepte l'article 7 »)

MEDAILLES (compétition collective)

Renseignements sur les sportifs :

L'association s'engage à fournir à la CCFL la liste des sportifs concernés et selon le modèle joint ci-dessous, à l'attention du service des Sports de la CCFL par mail à l'adresse : contact@cc-flandrelys.fr

NOM :
Prénom :
Age :
Téléphone:
Adresse :
Code postal : Ville :
Catégorie: Sport pratiqué :
N° Licence:
Tee-shirt (taille) S M L XL XXL

Renseignements sur l'association :

NOM de l'association : Adresse du siège
:
NOM du Trésorier : Téléphone :
NOM du Président : Adresse du
Président : Téléphone :
.....
Tee-shirt (taille) S M L XL XXL

NOM de l'entraîneur :
Adresse de l'entraîneur :
Téléphone:
Tee-shirt (taille) S M L XL XXL

Fédération(s) d'affiliation(s) :
L'association est-elle agréée Jeunesse et Sports ?..... si oui n° d'agrément :

Renseignements sur la compétition :

Classement obtenu :
Nom de la compétition :
Fédération organisatrice :
Niveau : départemental, régional, national, Europe,
monde
Lieu : Département :
Date :

CADRE RESERVE A
L'ADMINISTRATION

Fait à

Signature du Président

Nom du sportif ou du représentant légal

Signature (mentionner « accepte l'article7 »)

MEDAILLES

« Règlement »

Article 1 :

Une récompense est attribuée aux sportifs qui ont effectué un podium en performance individuelle.

Une récompense est attribuée aux sportifs en performance collective qui ont effectué une montée en niveau championnat régional et plus.

Article 2 :

Pour bénéficier de cette récompense, les sportifs en compétition individuelle doivent être titrés 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} d'une compétition fédérale.

Article 3 :

La compétition doit être organisée par une fédération sportive délégataire ou par ses organes décentralisés.

On entend par délégataire toutes les Fédérations Françaises sportives ayant reçu de l'état délégation à organiser des championnats dans un sport donné. Ces fédérations sont listées sur le site Internet du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Article 4 :

Seront pris en compte les championnats départementaux, les championnats régionaux, et les championnats de France, les championnats d'Europe, les championnats du monde et les Jeux Olympiques.

Article 5 :

Seront pris en compte les coupes ou les critères de niveau départementales, régionales, nationales, Europe ou monde, uniquement si le championnat équivalent n'existe pas.

Une vérification par le service des sports de la CCFL sera effectuée pour chaque dossier de ce type reçu, auprès de la Fédération concernée.

Article 6 :

La commission Sports examinera la candidature déposée par l'association et déterminera la récompense accordée aux sportifs. La participation financière se fera en fonction du budget annuel attribué par la C.C.F.L. La récompense ne pourra excéder :

- 200 € annuel pour un même sportif pour le niveau jusqu'au niveau régional.
- 350 € annuel pour un même sportif pour le niveau jusqu'au niveau national.
- 650 € annuel pour un même sportif pour le niveau jusqu'au niveau européen.
- 1000 € annuel pour un même sportif pour le niveau jusqu'au niveau mondial.

Pour les performances en compétition collective, le nombre de récompenses attribuées sera défini en fonction du nombre de sportifs pouvant selon les disciplines, être inscrits sur une feuille de match (remplaçants compris).

Le montant attribué à chaque membre de l'équipe sera le même que pour les sportifs en compétition individuelle.

Article 7 :

Les dossiers complets seront à transmettre au siège de la Communauté de Communes à l'ordre de Monsieur le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, 500 rue de la Lys, 59253 LA GORGUE avant le 31 janvier de l'année N pour l'année N-1.

Article 8 :

Les sportifs concernés accepteront que la C.C.F.L. couvre leurs prestations et leur image sur ses supports de communication.

L'association et le sportif s'engagent à communiquer à la C.C.F.L. les résultats officiels fédéraux des performances effectuées.

La demande de subvention emporte acquiescement aux conditions du présent règlement sans bénéfice de discussion.

Fait à La Gorgue

Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys

Barème d'attribution compétition individuelle :

Cette récompense serait attribuée personnellement au sportif sous forme de bons cadeaux à valoir dans les commerces et infrastructures partenaires situés sur le territoire CCFL.

CHAMPIONNAT			
	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	DE FRANCE
1er	50 €	100 €	200 €
2ème	40 €	80 €	160 €
3ème	30 €	60 €	120 €
	EUROPE	MONDE	
1er	300 €	400 €	
2ème	210 €	360 €	
3ème	170 €	340 €	